

**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 74
de Mmes et MM. Christoph Allenspach (PS), Caroline Chopard (Verts), Gisela Kilde (PDC/PVL),
Francesco Ragusa (Verts) et Marc Vonlanthen (PS)
demandant un concept de stationnement pour vélos aux alentours de la Gare**

En séance du 2 juillet 2018, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 74 de Mmes et MM. C. Allenspach, C. Chopard, G. Kilde, F. Ragusa et M. Vonlanthen lui demandant un concept de stationnement pour vélos aux alentours de la Gare.

Résumé du postulat

Les promoteurs de la Tour de l'Esplanade ont annoncé qu'ils vont bientôt réaliser leur bâtiment et le parking souterrain pour les vélos. Malgré cette annonce, la situation du stationnement dans les alentours de la gare va rester difficile encore quelques années. Il manque des places de stationnement et des fixations contre les vols. Les cycles sont en concurrence toujours plus rude avec les motos qui leur grappillent des places. Il est déjà prévisible que le parking pour vélos, tel que dimensionné, ne couvrira pas le besoin en stationnement.

Les auteurs du postulat demandent au Conseil communal de présenter un concept de stationnement à cet endroit central pour les cycles. Ils demandent des mesures simples et rapides à mettre en œuvre pour doubler les places et que celles-ci soient si possibles couvertes. Des arceaux beaucoup plus nombreux sont indispensables, et une séparation des places pour vélos et pour motos sera vue d'un bon œil.

Réponse du Conseil communal

Diagnostic de la situation actuelle

Il y a actuellement environ 450 places deux-roues autour de la gare de Fribourg, selon la répartition suivante:

- Environ 150 places vélos devant le "Colisée", dont 120 couvertes,
- Environ 60 places deux-roues devant l'Ancienne-Gare,
- 16 places vélos à l'avenue de la Gare, devant Fribourg-Centre,
- 24 places deux-roues devant le café restaurant du Centre à la place de la Gare,
- 120 places vélos couvertes dans la gare routière, côté avenue de Tivoli,
- Environ 80 places deux-roues à l'avenue de Tivoli, sur la parcelle de l'Etat située avant le giratoire.

On dénombre également dans le secteur une station de 20 vélos en libre-service (PubliBike) et 1 vélo cargo en libre-service (CarVélo2Go).

Les places deux-roues sont utilisées par des vélos/motos/scooters, tandis que les places vélos, de par leur localisation dans des zones interdites au trafic motorisé et/ou leur configuration avec des arceaux suffisamment serrés, sont uniquement utilisées par des cycles.

Une enquête réalisée en 2018 et des passages réguliers sur le terrain permettent de faire le constat suivant:

- Les places couvertes situées vers le "Colisée" et dans la gare routière sont généralement toutes utilisées en journée et n'offrent aucune réserve de capacité. Beaucoup de vélos sont également stationnés là durant la nuit, ce qui signifie que les places ne sont pas uniquement utilisées par des pendulaires qui viennent à la gare, alors qu'elles devraient pourtant servir à cet effet.
- Les poches de stationnement devant le café restaurant du Centre et à l'avenue de la Gare sont également très fortement utilisées, mais sans qu'on constate ici de vélos "ventouses".
- Les poches de stationnement autour de l'Ancienne-Gare et surtout à l'avenue de Tivoli sont assez peu utilisées et offrent toujours des réserves de capacité. C'est toutefois les places qui offrent le moins bon niveau de confort (non couvertes, peu d'arceaux anti-vol / anti-chute, relativement éloignées des quais).

Planification

La planification du stationnement vélo dans le secteur de la gare a été intégrée dans le projet de requalification de la place de la gare et ses abords, mais aussi dans un périmètre plus large, dans le cadre des PAD "Ancienne-Gare" et "Gare-Sud / Grand-Places".

Ces projets prévoient un doublement de l'offre à disposition en surface autour de la gare. Ces places seront réparties de manière homogène, dans tous les périmètres, pour éviter un seul énorme parking, plus difficile à intégrer dans l'espace. Une partie des places sera couverte, sur un modèle semblable au couvert à vélos réalisé à la halte RER Fribourg/Freiburg POYA.

Une vélostation est également prévue dans le cadre du PAD "Ancienne-Gare". Ce projet prévoyait initialement 700 places. Les CFF ont été contraints de modifier la hauteur de l'esplanade, sur demande du SBC (Service des biens culturels), ce qui a engendré une réduction du volume de la vélostation. Aujourd'hui, cette dernière est planifiée pour accueillir 400 vélos. Cette réduction sera toutefois compensée par l'opportunité offerte par la libération partielle d'un étage du sous-sol de la gare routière par les TPF, suite à l'ouverture du centre d'exploitation de Givisiez. Plusieurs centaines de places vélos pourraient être aménagées à cet endroit, selon un projet en cours d'étude. Cette configuration permettra une meilleure répartition de l'offre et on observe également cette tendance dans les autres villes suisses, avec plusieurs ouvrages répartis autour des gares plutôt qu'un seul ouvrage très volumineux. Les vélostations de la gare de Berne sont un bon exemple pour illustrer cette stratégie.

De très nombreuses places sont également prévues dans le cadre du PAD Gare-Sud / Grand-Places, qui, bien que situées un peu plus loin, pourront offrir des capacités supplémentaires dans un périmètre proche de la gare.

Enfin, le Service de la mobilité réfléchit à de possibles mesures de gestion à mettre en place, pour éviter les vélos ventouses. Les villes de Bâle et Winterthur ont déjà instauré des mesures sur certaines places vélos à proximité de leur gare, où la durée du stationnement est limitée (en jours ou

heures), afin d'éviter que des vélos ventouses utilisent inutilement les emplacements les plus stratégiques.

Stratégie à court terme

Le secteur de la gare souffre aujourd'hui essentiellement d'un déficit de places vélos de bonne qualité (places sécurisées, abritées), bien que l'augmentation du nombre de cyclistes rende également nécessaire d'augmenter le nombre global de places à disposition. Cette augmentation qualitative passe obligatoirement par la construction d'infrastructures, comme des abris-vélos et surtout une ou plusieurs vélostations. Ces aménagements sont trop coûteux et complexes pour pouvoir les réaliser de manière provisoire. A titre indicatif, un abri vélo simple, pour 10 arceaux (20 places), coûte environ 30'000 CHF selon sa localisation. Ces abris nécessitent des fondations jusqu'à 70 cm, qui rendent très difficile leur construction au centre-ville, à cause des nombreux services en sous-sol (gaz, eau, télécom, électricité, etc). Il incombe donc de les réaliser dans le cadre du projet de réaménagement de la place de la gare et de ses abords, qui a été déposé auprès du Canton pour examen préalable en avril 2019 et qui sera mis à l'enquête cet automne.

En attendant le projet de requalification, le Service de la mobilité compte agir de la manière suivante:

- Dès le printemps 2019, de nombreuses places seront aménagées dans le secteur Pérolles-Arsenaux. Une enquête de terrain réalisée en 2018 a démontré un déficit de places vélos dans ce secteur, où habitent de nombreux étudiants, avec une proportion importante de cyclistes. Il est probable qu'en offrant de meilleures conditions dans ce quartier, cela incitera des utilisateurs à stationner leur vélo devant chez eux plutôt qu'à la gare.
- La Police locale fait aujourd'hui déjà régulièrement des opérations pour enlever les vélos qui sont abandonnés et elle continuera ces actions, afin d'éviter que des épaves n'occupent inutilement des places.
- Un abri vélo sera aménagé à la rue du Criblet pour l'été 2019, qui offrira quelques places abritées supplémentaires dans le centre.
- Une nouvelle station de vélo en libre-service "PubliBike" sera aménagée dès l'été 2019 à la place de la Gare, à proximité du café-restaurant "Le Centre".
- Une pompe à vélo (2018) et une station d'outillage (2019) ont été installées à proximité des places vélos situées devant le Colisée, pour améliorer les services offerts aux cyclistes.

Conclusions

Le Conseil communal est convaincu que la stratégie prévue pour le stationnement au centre-ville permettra de répondre à la demande, autant quantitativement que qualitativement. Elle repose toutefois en grande partie sur la mise en œuvre des projets de requalification de la place de la gare et sur le projet "Ancienne Gare", qui seront tous deux mis à l'enquête cette année.

La mise en œuvre de ces projets est prévue pour 2023, ce qui ne justifie pas d'entreprendre des travaux coûteux pour installer des abris vélos temporaires. Par contre, si ces projets venaient à être retardés, les mesures prévues par le Service de la mobilité ne seraient pas suffisantes et il faudrait à ce moment-là prévoir une alternative. Il sera donc nécessaire de réévaluer la situation en fin d'année 2019, lorsque les projets auront été mis à l'enquête et qu'il sera possible de juger de la complexité des procédures (préavis négatifs et/ou oppositions).

Le postulat n° 74 est ainsi liquidé.